ÉDUCATION MUSICALE

Les documents d'accompagnement se proposent d'apporter, au fil du texte du programme, indiqué en caractères gras et entre guillemets, des éléments susceptibles d'aider le professeur dans la réflexion qu'il aura à mener et dans la transposition inévitable qu'il aura à opérer pour construire et conduire son enseignement en l'adaptant aux élèves. En aucun cas les points abordés ne doivent apparaître comme une surenchère par rapport au programme, surtout à ce niveau de classe. Ils sont proposés sans perdre de vue une mise en perspective tout au long du collège.

I - « Cohérence »

L'élaboration d'une progression annuelle à partir des objectifs définis dans les programmes, s'organise en fonction des périodes d'enseignement fixées par le calendrier scolaire. L'étude des chants et des œuvres sera répartie tout au long de l'année. Pour chaque pôle d'activité musicale (chanter, écouter, jouer, inventer), le professeur établira une progression tenant compte du niveau initial de la classe et assurera une consolidation des acquis musicaux. Soucieux de la cohérence des activités proposées, il recherchera l'unité de sa progression pédagogique dans le choix d'une thématique centrale couvrant plusieurs séances et permettant la mise en œuvre d'une évaluation formative réelle.

Cette thématique centrale peut prendre appui sur les notions globales et composantes musicales développées dans le chapitre ***Écoute*** des programmes, sur les éléments mélodiques, rythmiques et harmoniques liés à l'organisation de la phrase musicale. C'est dans le cadre de cette unité que les activités principales du cours d'éducation musicale s'équilibrent entre elles et s'articulent les unes aux autres. Par l'approfondissement des exercices qui s'y rapportent, par la diversification et l'amélioration des modes d'expression sollicités, par l'affinement progressif de l'écoute des œuvres, ces diverses activités s'éclairent mutuellement pour donner à la thématique étudiée une dimension sensible, culturelle, technique, expressive et créative.

II - « Espace »

Les activités musicales collectives proposées au collège supposent un cadre adapté et spécifique : salle insonorisée et de bonne acoustique, équipement de qualité (piano, chaîne haute fidélité) auquel s'ajoute, en fonction des choix pédagogiques établis par le professeur, un équipement instrumental, informatique, vidéo.

La disposition des élèves dépend des équipements et de la nature des activités. Par exemple, la pratique vocale et les activités instrumentales dirigées sont favorisées par un regroupement sur plusieurs rangs et en arc de cercle ; les activités de création et d'invention, de jeu collectif ou d'improvisation qui supposent une plus grande complicité entre les élèves profiteront d'une disposition circulaire où les tables ne constituent pas un obstacle à l'expression. Une salle de surface importante permettra de ménager plusieurs espaces spécifiques, utilisés à différents moments du cours, en évitant tout déplacement de matériel pendant la séance.

Tables et chaises sont l'équipement de base d'une salle de collège. À l'occasion d'un renouvellement du mobilier, il faut réfléchir aux solutions les mieux adaptées à la pédagogie mise en œuvre : chaises, pupitres stables, tables adaptées au jeu instrumental. Chaque solution a ses avantages et ses inconvénients : chaque professeur doit, lorsque l'occasion se présente, proposer celle qui lui convient le mieux.

Le professeur d'éducation musicale gagne à disposer d'une grande diversité de matériel pour répondre au mieux à toutes les situations pédagogiques.

– Le matériel acoustique dont se sert le professeur pour travailler avec sa classe (piano, instrumentarium) doit être de bonne qualité et l'objet d'un entretien régulier. Ce matériel est indispensable à la spécificité de la salle d'éducation musicale.

– Les outils électroniques (audio, vidéo et informatique) impliquent tout d'abord un certain nombre d'exigences puis induisent quelques recommandations.

A. Chaîne hi-fi

La chaîne hi-fi est un outil essentiel. Il sera bon de disposer d'une chaîne modulaire (en plusieurs éléments) disposant de lecteurs (CD et cassette audio) performants, d'un ampli puissant raccordé à des enceintes proportionnées à la puissance de l'amplificateur, disposées face aux élèves et aux deux extrémités de la salle de classe. L'ensemble pourra être télécommandé (accès aux différents lecteurs, plages, recherches, volume, lecture et si possible index) et permettra de faire ressortir la finesse harmonique et dynamique des musiques entendues en classe. Plus une chaîne est performante, plus elle est complexe à maîtriser : cette dimension doit être anticipée par le professeur pour lui permettre de rester proche de ses élèves et davantage à l'écoute de leur attention et de leurs réactions. Chaque professeur doit, lorsque l'occasion se présente, proposer le modèle qui lui convient le mieux.

B. Poste vidéo

La place prise par l'image dans la culture des élèves et le grand nombre de documents visuels relatifs à la musique impliquent de disposer d'un équipement performant en ce domaine, sollicité ponctuellement et judicieusement. En aucun cas le poste vidéo ne peut se substituer au professeur dans le cadre des différentes activités du cours.

L'éducation musicale peut jouer un rôle important dans l'éducation à l'image qui passe par l'analyse sonore, en harmonie avec la progression pédagogique de la classe. Les diverses possibilités offertes par le magnétoscope et plus généralement par les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer par exemple à :

– souligner la dynamique d'une interprétation et plus globalement d'une composition,

– expliquer la réalité de certaines expressions musicales,

– observer les types de formations instrumentales et les instruments,

– mettre en évidence les éléments du langage musical dans la mesure où ceux-ci sont soulignés par la réalisation du film,

– étudier les relations entre les scènes d'un film et la musique qui l'accompagne.

C. Poste d'informatique musicale

Le poste d'informatique musicale doit être constitué d'un générateur de sons, d'un clavier (éventuellement les deux en un) d'un ordinateur puissant et d'un logiciel séquenceur/éditeur de partitions : c'est la base d'un équipement plus complet tourné, soit vers une utilisation par les élèves (postes supplémentaires), soit vers une diversification des utilisations par le professeur (multimédia et interfaçage sur un téléviseur central). Les premières applications d'un équipement élémentaire vont vers l'accompagnement des pratiques vocales et instrumentales comme vers le travail d'écoute.

1. Aide à l'apprentissage et à l'interprétation d'une mélodie vocale ou instrumentale

À tous les niveaux du collège, la pratique vocale et la pratique instrumentale font souvent appel à la mise en œuvre d'un accompagnement. Dans certains cas (complexité, structuration par le timbre), la réduction pianistique peut s'avérer inadaptée et il faut alors envisager d'autres formes de supports parmi lesquels les accompagnements pré-enregistrés.

S'il ne peut être question d'utiliser un enregistrement commercial de la chanson travaillée, il est par contre possible d'utiliser des versions instrumentales sur CD ou cassettes, mais, beaucoup mieux, des séquences informatiques d'accompagnement.

Les "play-back" sont des supports fermés : ils ne tolèrent aucune modification du tempo, aucune transposition et proposent une instrumentation figée : pour ces raisons, il sera prudent de les utiliser avec parcimonie, par exemple pour présenter un chant ou le conclure une fois l'apprentissage terminé. Il est alors implicite qu'entre ces deux moments, le piano, la guitare ou tout autre instrument choisi par le professeur reste le soutien adapté à l'étude de la pièce.

En revanche, les séquences informatiques d'accompagnement sont des supports ouverts. Modifications du tempo, transpositions, mises en boucle, variations de l'orchestration comme de l'instrumentation, mixages relatifs des volumes restent accessibles à chaque moment de l'apprentissage. Une séquence bien préparée par le professeur, tenant compte aussi bien des difficultés de tous ordres contenues dans la mélodie vocale ou instrumentale que des possibilités offertes par le logiciel utilisé, pourra s'adapter instantanément aux exigences de l'apprentissage comme à l'expression d'un souhait particulier exprimé par la classe.

2. Aide au travail d'écoute

La puissance de l'informatique, la dissociation aisée de tous les paramètres d'une séquence MIDI laissent envisager de nombreuses situations d'écoute où l'utilisation de cet outil s'avère convaincante. En voici quelques exemples :

• Aide exclusivement auditive

– Perception de la polyphonie par dissociation des lignes qui la constituent.

– Perception du timbre par isolements successifs ou instrumentations diversifiées.
– Perception des lignes dynamiques par renforcement de ce paramètre.

• Aide auditive et visuelle (ordinateur interfacé sur un téléviseur central)
– Organisation des masses.
– Horizontalité/verticalité.
– Plans sonores, registres.
– Thématique.

Dans cette seconde situation, les modes principaux de représentation graphique qu'offrent les séquenceurs peuvent se combiner pour favoriser une approche globale (éditeur principal pour représenter la grande forme) et une perception plus différenciée (éditeur graphique, éditeur de partitions).

En aucune façon, la séquence informatique simulant en MIDI l'œuvre travaillée ne pourra se substituer à un enregistrement de référence disponible sur CD-audio.

Comme pour l'apprentissage d'un chant décrit plus haut, les séquences destinées à accompagner la démarche d'écoute demanderont au professeur un travail préalable de préparation, de configuration de celles-ci à l'objectif poursuivi, mise en forme indispensable à la pertinence de leurs utilisations.

IV - Chorale

Durant le cours, le plaisir de chanter ensemble, la découverte de situations polyphoniques simples – par ailleurs, la régularité hebdomadaire de la pratique vocale et instrumentale – trouvent leur prolongement naturel dans les activités de chorale et d'ensemble instrumental. Chacun apprend à écouter et à respecter l'expression de l'autre, tout en conservant son autonomie vocale et en apprenant à se sentir responsable de la qualité de la réalisation finale.

Dans un autre cadre – regroupement d'élèves volontaires de classes différentes, séances exclusivement consacrées à la pratique collective –, le professeur met en œuvre des démarches pédagogiques d'accès progressif à la polyphonie, propose un répertoire varié et attrayant, veille à la qualité musicale ainsi qu'au respect des styles abordés.

Une plage horaire banalisée adaptée à la vie du collège permet au plus grand nombre d'élèves de suivre ces activités.

Dans ces conditions, le concert est l'aboutissement logique du travail mené et de l'investissement de chacun. C'est un moment unique d'émotion artistique.

Les manifestations publiques à l'intérieur et à l'extérieur peuvent adopter des formes variées en fonction du contexte : groupes instrumentaux et vocaux, chorales a cappella ou avec accompagnement, regroupements inter-établissements, départementaux, académiques, partenariats divers…

Le projet choral et instrumental, en s'inscrivant dans le projet d'établissement, peut se situer à l'intérieur d'un thème interdisciplinaire ou participer à la production d'une œuvre musicale commune à plusieurs établissements. Il joue un rôle fédérateur, favorise l'insertion et la cohésion sociale. Les activités chorales, instrumentales et les concerts rayonnent sur la discipline et contribuent à forger l'image et l'identité de l'établissement. C'est de plus pour les professeurs d'éducation musicale une occasion d'échanges et de travail en équipe.

Pour la création de chansons, il convient de se reporter au programme du cycle central.

V - « Évaluation »

Il convient de distinguer :

– le contrôle ou évaluation sommative où le professeur mesure les acquis des élèves à un moment donné ;

– l'évaluation formative qui met en lumière des réussites et des difficultés (le professeur peut alors proposer des remédiations pour surmonter ces difficultés) et souligne les progrès réalisés ;

La phase d'évaluation, à la fois sommative et formative, doit faire partie intégrante de toute action pédagogique.

L'évaluation est un outil pour le professeur qui peut mesurer l'efficacité de son action et le degré d'atteinte des objectifs, adapter sa trajectoire pédagogique, modifier ses pratiques et envisager des remédiations. Elle est donc un élément essentiel de la continuité et de l'efficacité pédagogiques.

L'évaluation est un outil et une source de motivation et d'autonomie pour l'élève, qui peut se situer dans la classe, mesurer ses progrès, prendre confiance en lui.

A. La définition des objectifs

Toute évaluation nécessite une définition claire des objectifs poursuivis : il s'agit de développer chez les élèves des aptitudes, des savoir-faire, des connaissances et de favoriser leur autonomie et leur socialisation à travers les activités musicales.

On peut, en simplifiant, classer les compétences – sachant que toute activité musicale met en œuvre plusieurs des compétences citées :

– aptitudes (savoir-être) : mémoire, finesse de la perception, capacité d'attention, coordination gestuelle, maîtrise vocale, capacité d'imitation, d'invention ;

– savoir-faire : interprétation d'une pièce vocale, d'une pièce instrumentale, identification des éléments sonores, analyse critique, lecture et écriture de fragments musicaux, création en fonction d'une consigne ;

– connaissances : connaissance des éléments du langage mu-

sical étudiés et de leurs codes, maîtrise du vocabulaire dans la perspective d'une culture commune ;

– comportement social : tenue du cahier, participation, investissement personnel, motivation, esprit d'entraide.

Ces objectifs à long terme nécessitent une pratique régulière des diverses activités, conduites selon une progression rigoureuse, en fonction d'objectifs plus immédiats que le professeur doit apprendre à adapter aux capacités de ses classes.

B. Les modalités d'évaluation

L'évaluation doit être expliquée et s'intégrer dans une pédagogie de contrat. Elle porte sur toutes les activités proposées en cours.

Le professeur constitue une grille d'évaluation en fonction des objectifs poursuivis et des activités proposées. Cette grille doit être lisible. Pour que l'évaluation soit porteuse de sens et source de progrès pour la classe, l'enseignant doit être attentif à la pertinence des exercices proposés et des critères retenus. Ces critères sont expliqués aux élèves qui pourront ainsi plus aisément s'auto-évaluer.

Le plaisir musical des élèves n'est pas chiffrable. Il constitue pour le professeur un indicateur immédiat de sa réussite.

C. Les différents types d'évaluation

Le contrôle prend la forme d'exercices courts, simples, variés, qui n'occupent en aucun cas la majeure partie de l'heure de cours.

1. L'évaluation orale

Même individuelle, l'évaluation orale implique la participation de toute la classe.

Pour éviter de rompre la continuité du travail du groupe et pour répondre aux contraintes du temps, il est souhaitable d'évaluer les productions musicales individuelles dans une production collective (ex : solistes/groupe).

Toute remédiation individuelle doit profiter à l 'ensemble du groupe. L'enregistrement, la prestation publique constituent un outil d'évaluation formative précieux.

2. L'évaluation écrite

L'évaluation écrite s'appuie toujours sur des réalités sonores. Il est souhaitable de concevoir une palette d'exercices qui font appel à l'écoute : textes à compléter, reconstitution de textes, identification d'éléments musicaux, analyse, lecture, écriture, reconnaissance des paramètres et des procédés d'organisation musicale.

VI - Environnement culturel

Les objectifs de l'enseignement doivent pouvoir trouver leurs prolongements dans la vie quotidienne de chaque élève, compte tenu de ses choix personnels, dans les domaines de l'audition, de la pratique.

Pour faciliter la lisibilité de la relation qui existe entre les activités musicales du cours et celles des structures de proximité, le professeur d'éducation musicale doit être régulièrement informé des projets culturels des différentes institutions – rectorat, direction régionale des affaires culturelles (DRAC), ville, département, région – , du fonctionnement des lieux de formation et de diffusion et des manifestations artistiques susceptibles d'enrichir, à plus ou moins long terme, sa progression pédagogique.

Dans le domaine de la diffusion musicale, les élèves doivent faire l'expérience d'une écoute en salle dans des conditions acoustiques favorables et découvrir les possibilités de fréquentation des spectacles vivants. Dans la mesure du possible, les programmes doivent faire l'objet d'une négociation entre l'enseignant et les organisateurs afin d'assurer une véritable complémentarité avec les objectifs du cours.

Dans le domaine de la pratique musicale, l'intervention ponctuelle et négociée de musiciens professionnels en classe ou en atelier permet de nombreuses expérimentations. La participation d'instrumentistes, expérimentés aux prestations musicales des élèves, renforce la crédibilité et la motivation, et contribue au rayonnement de la discipline.

Dans sa mission d'orientation, l'enseignant doit connaître le fonctionnement des organismes de formations susceptibles d'accueillir des élèves motivés par un projet particulier. Il peut veiller à la mise en place de phases intermédiaires entre le désir de l'élève de pratiquer un instrument et le niveau exigé par les écoles spécialisées.